

Malakoff, le 28 mars 2019

Décision n°2019 - 20 portant délégation de signature

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense;

Vu la décision n°2018 - 67 du 21 décembre 2018 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n°2019 - 18 du 28 mars 2019 portant nomination de la directrice supports et affaires financières

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Guilaine CHAMPALIER, directrice Supports et affaires financières, à l'effet de signer au nom de la directrice générale,

- les marchés publics et les accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT ;
- les bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT ;
- et, dans la limite de ses attributions, tous autres actes et pièces de correspondance, à l'exclusion des textes normatifs internes à l'établissement.

Art. 2. – La présente décision prend effet au 1^{er} avril 2019.

Art. 3. – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

La Directrice générale de l'EPIDE,



NATHALIE HANET